

Le fiscaliste et l'enfant

B IEN QU'IL annonce vouloir prendre ses distances avec le modèle traditionnel de la famille en matière d'impôt fédéral direct, le Conseil fédéral se contente de retouches. Il manque l'occasion de développer une véritable politique en faveur de la famille.

Quel que soit le système choisi, les déductions fiscales dont bénéficient les couples et les familles ont le défaut de donner une « valeur » variable à la cellule familiale en fonction de son revenu. Celui qui paie peu d'impôt économisera beaucoup moins par le jeu des déductions que celui qui en paie beaucoup.

Cette évidence devrait pousser à dissocier les deux objectifs que s'est fixés le Conseil fédéral: adapter l'impôt fédéral direct aux réalités du 20^e siècle d'une part; aider les familles d'autre part.

L'impôt doit tenir compte de la situation sociale et économique des contribuables. Les couples mariés élevant les enfants que les époux ont eus ensemble seront bientôt la minorité. A société instable et individualisée, une seule solution fiscale: l'imposition personnelle, indépendante de l'état civil. Chaque époux, chaque concubin, paie des impôts en fonction de son propre revenu. Et, autant par simplification que par souci de ne pas casser la progression pour les hauts revenus, pas de déductions pour les enfants. Voilà pour le volet fiscal: un système simple, dépourvu de tout moralisme et de toute référé-

rence à un modèle familial plutôt qu'à un autre.

Reste le volet de politique familiale, qui doit être tout aussi simple: les pampers et l'assurance maladie ayant le même coût quel que soit le revenu des parents, il faut réactiver le projet d'allocations familiales fédérales. Celles-ci doivent être attribuées à l'enfant, sans lien avec le salaire ou l'activité professionnelle des parents. Et leur montant doit être suffisamment élevé pour que le coût de l'enfant soit, dans une large mesure, pris en charge par la société.

Economiquement, le modèle tient parfaitement la route: en

Une seule solution:

*l'imposition personnelle,
indépendante de l'état civil*

additionnant le coût des allocations actuellement gérées au niveau cantonal et celui des déductions fiscales

en faveur des enfants, auxquels on peut ajouter 1,3 milliard que le Conseil fédéral est disposé à mettre dans la réforme de l'impôt fédéral direct, l'affaire peut se conclure.

Les hauts revenus seront davantage mis à contribution: ils ne pourront plus casser la progressivité de l'impôt par les déductions et recevront le même montant mensuel pour leurs enfants que les familles pauvres. Ces dernières seront gagnantes: elles paieront quelques centaines de francs d'impôt de plus mais toucheront bien davantage sous forme d'allocations pour leurs enfants.

Deux réformes pour que les enfants des banlieues pauvres aient les mêmes droits que ceux des beaux quartiers. PI

Aller jusqu'au bout de l'individualisme et respecter les principes

LES MODÈLES D'IMPOSITION mis en consultation par le Conseil fédéral s'appuient principalement sur le rapport de la Commission d'experts «Imposition de la famille» qui avait été constituée par Kaspar Villiger. Dans son rapport, rendu en mars 1999, la Commission proposait trois modèles. Un d'entre eux était intitulé «Imposition individuelle modifiée» et se basait sur l'imposition individuelle indépendante de l'état civil.

Il n'était pas dans le mandat de la Commission de faire des propositions dans d'autres domaines que celui de l'impôt fédéral direct. Elle a donc biaisé le principe de l'imposition individuelle en le «modifiant», d'où le nom de ce scénario: des déductions sont notamment prévues pour les enfants et pour les couples ne disposant que d'un seul revenu, celui-ci devant faire vivre deux personnes. On recrée donc des complications là où l'on voulait simplifier.

Nouveaux partenariats

Un seul exemple: la déduction pour frais de garde aurait été déduite du revenu le moins élevé. On retient donc le modèle familial «traditionnel» dont on veut pourtant s'éloigner: l'enfant est censé être pris en charge par la personne ayant le revenu le plus faible. Et les frais de garde sont différemment pris en compte selon que le couple, à revenu égal, dispose de deux salaires identiques ou au contraire d'un salaire élevé et d'un autre plus faible. Dans le premier cas, la déduction produira davantage de bénéfices pour les parents que dans le second.

L'imposition individuelle est fondamentalement juste et adaptée aux multiples formes de partenariat et de re-composition familiale que l'on rencontre désormais. Elle règle à satisfaction le problème de l'actuelle différence de traitement entre couples mariés et concubins. Mais pour bien fonctionner, il ne faut pas en altérer le principe de base; il convient donc de renoncer aux traditionnelles déductions. D'où la nécessité de coupler réforme fiscale et développement d'une politique de la famille.

pi

Documents disponibles à la rubrique intitulée *Dernières nouvelles* sur www.dff.admin.ch. Par téléphone au 031/322 74 34.

La porcelaine aussi prend la poussière

AU DÉBUT, ÇA AVAIT l'air compliqué, abscons, technique. Nous étions encore à parler d'Europe, d'Espace, alors accords bilatéraux, ça faisait un peu petit. Puis c'est devenu dangereux, menaçant; menaçant pour nos salaires, nos Alpes, notre champagne et notre agriculture.

C'est dire qu'au départ, le chemin des bilatérales fut pavé d'embûches, déserté par les europhiles, saboté par les oppositions de tous bords. Et pourtant, les accords, soumis à votation ce 21 mai 2000 rencontrèrent l'adhésion populaire. Le Conseil fédéral y a sa part de responsabilités. Il a bien travaillé, sachant négocier avec le grand partenaire européen, tout en arbitrant avec sagesse les mesures d'accompagnement propres à rassurer les travailleurs comme les défenseurs de l'environnement. L'épreuve est donc couronnée de succès; pire, elle est devenue symbole, le réveil post-comateux huit ans après l'échec sur l'Espace économique européen. Quelque chose a changé. Ce n'est peut-être pas la réalité, mais la perception que la Suisse a d'elle-même. Tiens, se dit-on, un cœur palpiter sous le hérisson. Tiens, la Suisse pourrait se réconcilier avec son image, son histoire, faire taire ses divisions. La votation sur les accords bilatéraux révèle une Suisse surprise par sa propre audace, timidement tentée par l'ouverture européenne. Le pas est important, encourageant.

Et donc à encourager. Or, le Conseil fédéral invite à la prudence. Il préfère jouer les antiquaires, caresser la porcelaine, la mettre dans une belle armoire et attendre des jours meilleurs encore

plus meilleurs pour pouvoir la réutiliser. Et de déclarer un moratoire, et d'affirmer que non, décidément, les mentalités ne sont pas encore prêtes, qu'un pourcentage non négligeable de citoyennes et de citoyens ont voté les bilatérales contre l'Europe... Mais cette prudence risque d'empoussiérer les effets du scrutin. En politique, une victoire ça ne s'expose pas comme une statue dans une vitrine. Une victoire sert à mener d'autres combats, à repar-tir sur d'autres chemins, bref à avancer.

Créer les conditions pour rouvrir le débat

Bien sûr, les accords bilatéraux ne mènent pas à l'Europe. Le Conseil fédéral ne peut dès aujourd'hui relancer la demande d'adhésion, ou alors il aurait menti à celles et à ceux à qui il affirma le contraire durant toute la campagne. Mais il doit néanmoins créer les conditions propres à rouvrir le débat sur l'adhésion, prendre position ouvertement pour un dégel du dossier. Fort du succès populaire du week-end dernier, le Conseil fédéral en a la force et la légitimité.

Plus concrètement et dans l'immédiat, il peut orienter les réformes à venir, pour qu'elles soient toutes euro-compatibles. Le droit européen est connu. On sait les problèmes qu'il nous pose, on connaît les coûts. Le rapport sur l'intégration le dit exhaustivement. Une manière claire de faire avancer le dossier, ce serait donc de préparer concrètement ces adaptations, dès maintenant de légiférer spontanément européen.

ag

67%!

DANS LE DÉBAT heureusement réouvert sur l'adhésion à l'Union européenne, on ne doit pas oublier que le prochain scrutin exigera la double majorité du peuple et des cantons, Or les politologues sont d'accord pour affirmer qu'en-dessous d'une majorité d'au moins 56% devant le peuple, il n'y a pas de majorité des cantons.

Il faut, dans l'heureux 67 % de la ratification des bilatérales, soustraire le pourcentage de celles et ceux qui ont voté «oui» pour ne pas aller plus loin. Il est probablement supérieur à 11 %.

Les efforts des pro-européens doivent donc viser particulièrement les cantons qui peuvent basculer, un à un. C'est de cette manière que la Suisse moderne s'est constituée. Certes, nous ne sommes plus sous le régime de la Diète. Mais la majorité des cantons demeure incontournable. Une résolution européenne à l'adresse du Conseil fédéral votée par chaque législatif cantonal serait une manière de se compter, progressivement.

ag

Le porte-monnaie, puis les syndics

Après le vote, quelles leçons peut-on en tirer?

ON L'AVAIT DIT et redit, la votation EtaCom serait celle du porte-monnaie. Au soir des votes vaudois et neuchâtelois, on peut effectivement constater que «solidarité bien ordonnée commence par soi-même». Le graphique ci-dessous met en évidence le lien très fort entre l'impact de la péréquation sur une commune et le taux d'acceptation du projet.

Si le lien est très fort, il n'est pas absolu. A l'évidence, d'autres facteurs ont joué, car certaines communes ont une position malgré tout assez éloignée de la «moyenne». Deux hypothèses pour expliquer l'écart entre le résultat du vote et la prévision mathématique.

Faible écho des partis

La première hypothèse est celle du lien partisan: là où radicaux, socialistes et verts sont forts, on pouvait s'attendre à ce que le «oui» soit plus marqué. L'analyse montre cependant que cet effet est négligeable. Tout au plus devine-t-on un léger effet positif d'une forte implantation radicale, de l'ordre de 3 ou 4 % dans les communes qui gagnent entre 15 et 25 points avec la péréquation.

Concernées au premier chef, les autorités communales se sont engagées dans la bataille. Cent syndics ont adhéré au comité «Oui à EtaCom», alors que vingt-cinq adhéraient au comité «Contre la machine à brasser les impôts». Dans les 259 autres communes, les syndics sont restés plus en retrait.

Dans la pratique, cet engagement s'est traduit par des prises de positions publiques, le vote de résolutions au Conseil communal/général et la distribution de tous-ménages de la municipalité.

Cet engagement se répercute sur le résultat. En effet, en comparant des communes sur lesquelles la péréquation a un effet identique, les variations s'expliquent très largement par l'engagement du ou de la syndique!

En effet, un syndic qui s'engage pour le «non» fait diminuer de 17% l'acceptation! Un syndic qui s'engage pour le projet amène 4% de «oui» en plus.

Une leçon de politique

Les adeptes vaudois du libéralisme peuvent à la fois rire et pleurer. Rire parce que chacun vote selon ce qu'il croit être l'intérêt de son porte-monnaie. L'égoïsme est donc bien le moteur fondamental des comportements électoraux. Pleurer parce que le courant néo-libéral a perdu son combat en première ligne contre la péréquation: faisant fi de toute solidarité, les paradis fiscaux et leurs représentants politiques ont tenté de défendre leur magot, considérant ce combat légitime: à leurs yeux, la société se porte au mieux si chacun poursuit son intérêt particulier. L'ennui, c'est que lorsqu'on est égoïste minoritaire, on perd...

Globalement, ce résultat est un signe d'espoir pour les partis de gauche: il est possible de gagner des votations de

solidarité lorsqu'une majorité y trouve son compte. Sous certaines conditions:

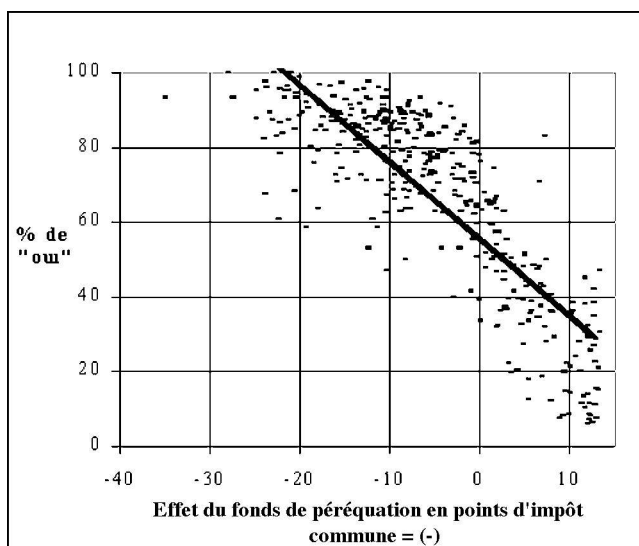
- l'information doit être détaillée et accessible à tous. En l'occurrence, ce fut le cas, puisque le tout-ménage du Conseil d'Etat indiquait l'effet de la péréquation pour chaque commune. Notons aussi qu'Internet offre à cet égard d'intéressantes possibilités, peu coûteuses de surcroît.

- le centre de l'échiquier politique doit soutenir le projet; et ce dernier doit s'appuyer sur un réseau.

En revanche, ce constat pose un sérieux problème de stratégie lorsqu'il s'agit d'aider les plus démunis: les personnes en fin de droits, les familles, les étrangers... Pour la défense des intérêts mal articulables ou minoritaires, la gauche dispose d'armes bien faibles.

Une volonté de changement

On ne saurait conclure cette analyse sans se réjouir du camouflet infligé à la Fédération patronale vaudoise (FPV). Clairement désavouée, sa ligne politique réactionnaire aura nettement moins de poids à l'avenir. Sa défaite devrait provoquer une crise interne, dès lors que ses membres n'ont pas du tout apprécié la décision autocratique de son comité de lancer le référendum contre EtaCom. On se prend même à espérer qu'il sera pour son directeur, Jean-François Cavin, ce que fut la campagne de Russie pour Napoléon: une entreprise mégalomane et hors de propos qui accéléra la chute de son initiateur... *111*



Pourcentage de «Oui» en fonction de l'effet de la péréquation et de l'engagement du syndic

Effet du fonds de péréquation	Le syndic s'engage pour le «non»	Le syndic reste neutre	Le syndic s'engage pour le «oui»
Gain de 35 à 40 points	–	93	–
Gain de 25 à 30 points	–	94	95
Gain de 20 à 25 points	61	88	93
Gain de 15 à 20	–	83	90
Gain de 10 à 15	–	82	86
Gain de 5 à 10	–	79	79
Gain de 0 à 5	33	70	72
Perte de 0 à 5 points	33	48	55
Perte de 5 à 10 points	19	36	32
Perte de 10 à 15 points	13	27	36

Pour une obligation différenciée de servir

Les discussions préalables sur armée XXI, si on les limite au coût et aux effectifs, aboutiront à une simple modernisation telle que souhaitée par les militaires.

Le débat doit être plus largement ouvert: l'obligation de servir ne se limite pas à la formation des recrues, ultérieurement mobilisables.

SELON LA FORMULE célèbre, la réforme de l'armée est une chose trop sérieuse pour être confiée aux seuls militaires. Or le débat sur les effectifs mobilisables (200 000 ou 120 000 hommes) ou sur la dose de militaires professionnels, s'il a l'avantage de rompre la pensée alignée couverte, qui est au militaire ce que le politiquement correct est au civil, a l'inconvénient de ramener la discussion publique à des questions techniques. Donc de conforter en fin de compte ceux qui savent par métier.

Il est frappant de voir comment l'appareil militaire assimile au profit de son organisation propre les changements de mission proprement politiques. Ainsi la participation de contingents suisses au maintien de la paix est récupérée d'une part par l'exigence de se présenter «à l'extérieur» avec le meilleur armement, ce que *DP* appelait en tenue de sortie; d'autre part, elle est l'occasion d'allonger la formation par la prolongation à une année de l'école de recrues sur une base volontaire.

On prépare donc une adaptation et non pas une réforme: une armée moins nombreuse et plus jeune, mieux encadrée professionnellement est bien sûr *high tech*.

Sur le maintien de la paix

Il y a un décalage entre les nouveaux dangers européens ou planétaires, tels que la commission Brunner les a esquissés et les moyens purement militaires prévus pour y parer. On peut considérer qu'à terme les Balkans seront pacifiés et que la participation suisse à des opérations européennes communes sera, faute de lieux de bataille à pacifier, nulle ou rarissime. La participation à une défense européenne commune est une autre question à débattre pour elle-même.

Si les contributions à la paix, hors territoire national, sont limitées, les besoins de la coopération technique eux sont considérables. Le département des Affaires extérieures vient encore de le rappeler, mais d'une voix bien ténue et timide. Or il y a disproportion entre les moyens dont il dispose et ceux qui sont consacrés à l'armée. De même, mais c'est un autre chapitre, si les dangers peuvent venir du crime

organisé et des mafias, il y a inégale répartition des ressources entre l'armée et la police criminelle.

L'article 59

Celles et ceux qui refusent une véritable réforme s'appuient sur une interprétation traditionnelle de la Constitution. Elle décrète sobrement que «Tout homme de nationalité suisse est astreint au service militaire. La loi prévoit un service civil de remplacement». Or la coopération technique, mais aussi probablement certaines sections de l'armée, ont besoin d'hommes (et de femmes) ayant des compétences et une expérience professionnelle pointue. Ces qualités ne s'acquièrent pas à vingt ans au biribi de l'école de recrues, mais dans la maturité; et elles se prouvent par l'acte.

Tel est le véritable problème posé aujourd'hui par l'obligation de servir. Se limite-t-elle au recrutement d'un contingent jeune et sportif, la partie trop technique et l'encadrement étant professionnalisés, ou est-elle aussi une mise à disposition de compétences au service des missions internationales du pays?

On pourrait, si l'on suivait cette voie, imaginer trois niveaux d'engagement: les professionnels, les recrues et les mobilisables, mais encore les gens de métier performants, à disposition, pour un temps limité, pour des missions d'intérêt national. Il est évident que la mise sur pied de ce troisième échelon est une tâche logistique complexe et passionnante: repérage des compétences, suivi, encadrement, définition des missions. L'engagement pour des missions peut se heurter aux intérêts de l'économie qui a fait savoir qu'elle ne voulait plus distraire ses cadres pour des affectations militaires, d'où, malgré les apparences de divergence Ogi-Couchepin, accord sur un projet de rajeunissement et d'encadrement professionnalisé. Mais le sens de l'obligation de servir est précisément un reclassement des intérêts et des priorités économiques. On s'achemine avec armée XXI vers la solution de facilité. On ose espérer qu'au-delà du problème des coûts et des effectifs, le débat se portera plus profondément sur le sens du service national. *ag*

Le service public dans la tourmente

Le mouvement de libéralisation, qui affecte en particulier le secteur des télécommunications, des énergies de réseau et des chemins de fer, remet en cause la notion traditionnelle du service public. Les bouleversements en cours provoquent une inquiétude justifiée au sujet de l'emploi et des conditions de travail des agents, mais aussi de la qualité et de la pérennité des prestations, et suscitent même des craintes identitaires. Des raisons suffisantes pour ouvrir le débat. Mais avant tout il s'agit de clarifier les concepts.

LA NOTION DE service public est servie à toutes les sauces. Pour défendre une corporation qui craint de perdre des avantages, pour justifier une intervention de l'Etat, pour faire accepter un budget déficitaire, pour préserver l'intérêt national ou assurer la cohésion sociale. Mais au fait, de quoi s'agit-il? Assimilé à l'Etat, le service public est souvent confondu avec la fonction publique et le monopole d'une activité.

La notion est difficile à cerner et varie dans l'espace et dans le temps. Aujourd'hui en France le service public représente l'un des piliers de l'idée républicaine, l'expression de la souveraineté étatique au service de l'intérêt général. Or paradoxalement, c'est la monarchie qui édifie les premiers réseaux – postes, routes, canaux, ponts – au service de la construction du territoire national: ces infrastructures contribueront à la constitution de la nation.

Contre la logique marchande

Mais c'est à la fin du 19^e siècle seulement qu'apparaît le concept juridique de service public, instrument de l'Etat qui, de garant de l'ordre, se mue en acteur du développement économique et du progrès social. L'idéologie du service public se précise alors. L'Etat est conçu comme la puissance tutélaire de la société et le protecteur des individus. Dans sa poursuite du bien commun, il garantit plus de justice, d'égalité et de liberté. Le service public surpasse la gestion privée dans la mesure où il ne vise pas le profit et recherche l'efficacité sociale. Il supplée aux défaillances du marché: «Les mécanismes normaux d'échange et de formation des prix ne peuvent jouer correctement, compte tenu de la nature de certains biens, ou aboutissent à des conséquences nuisibles, du fait de la structure du marché (concurrence imparfaite, situation de monopole, exis-

tence de biens publics, insuffisance de la demande, etc.); la réalisation de l'optimum économique implique que la collectivité prenne en charge la production de ces biens et les soustraie à la logique marchande.»*

Sur la notion d'intérêt général

Dans son acception large, le service public comprend toutes les activités présentant un intérêt public et exercées par une personne publique ou une personne agissant pour le compte de l'Etat, et soumises à un régime juridique particulier. Il s'ensuit que le service public est au service du public et que sa définition dépend d'un processus démocratique. Dans une perspective économique, le service public supplée aux carences du marché; il permet la gestion du long terme et le financement d'investissements lourds, la préservation d'un bien rare, la gestion de l'espace. Il traduit une situation de monopole naturel lorsqu'il contribue à un optimum économique: ainsi il est préférable d'avoir un seul réseau d'eau potable, d'électricité, de téléphone sur un territoire donné. L'Etat peut assurer lui-même le service ou le déléguer à un opérateur public, privé ou mixte sur la base d'un mandat. Enfin le service public vise une efficacité sociale dans la mesure où il contribue à la cohésion du pays.

Le contenu du service public varie avec le temps puisque l'intérêt général relève d'une définition politique. De même que varient les principes de base auxquels obéit le service public: égalité – mêmes conditions faites à tous les usagers –, continuité – garantie d'un fonctionnement régulier –, adaptabilité – les règles de fonctionnement doivent pouvoir être modifiées en tout temps par l'autorité.

La conception du service public s'enracine profondément dans l'histoire des Etats-nations. Si partout en Europe le service public recouvre de fait les

mêmes activités, le rôle attribué à l'Etat varie fortement selon les pays. Pour l'Europe latine, en particulier la France, l'Etat définit et crée le service public. En Europe du Nord par contre, la référence à l'Etat est beaucoup moins forte: la nécessité du service public est certes reconnue mais l'Etat dispose du seul pouvoir de régulation; il veille à ce que les prestations soient fournies mais il ne les produit pas lui-même. La Suisse se trouve dans une situation intermédiaire. Etat fédéral, elle laisse une large place aux collectivités locales dans la fourniture de prestations de service public. Le développement de ce dernier fut plus tardif et moins prononcé que chez nos voisins. Néanmoins, les grandes régies créées au titre du développement économique ont contribué de manière décisive à la formation de la conscience nationale d'un pays culturellement très divisé.

Dans un prochain article, nous examinerons les critiques adressées au service public, les risques d'une approche exclusivement économique et les pistes susceptibles de contribuer à sa rénovation. *jd*

*Pierre Bauby, *Le Service public*, éd. Flammarion, Paris, 1997.

A lire aussi: *Du monopole à la concurrence*, sous la direction de Mathias Finger, Serge Pravato et Jean-Noël Rey, éd. Loisirs et pédagogie, Lausanne, 1997.

Médias

LA GUILDE DU livre n'est pas morte. Au Salon du livre, j'ai trouvé un dépliant intitulé *Büchergilde*. C'est bien l'héritière de la création culturelle ouvrière de 1924 en Allemagne, de l'émigrée en Suisse en 1933, de la revenante dans l'Allemagne de 1945. Le temps a passé, l'esprit a changé mais le nom subsiste dans les pays germanophones. *cfp*

Le PACS fédéral

Voilà des siècles que les Confédérés cohabitent, unis par une sorte de Pacte civil (et militaire) de solidarité, par-dessus les frontières intérieures, linguistiques et culturelles. Or, depuis les années 80, il y aurait un fossé entre Suisses alémaniques et romands. Enquête sur une union libre, durablement consentie.

Nom, prénom: Büchi Christophe

Lieux et circonstances de vie:

Naissance (1952) et premières classes à Fribourg.

Ecole secondaire et gymnase à Gossau SG. Etudes aux universités de Fribourg et Lausanne.

Habite dans la région lausannoise depuis vingt-cinq ans.

Travaille comme correspondant en Suisse romande de divers grands journaux alémaniques depuis vingt ans.

Epouse d'origine neuchâteloise, trois enfants scolarisés en français.

Tel est le parcours de celui qui s'appelle lui-même un « pendulaire culturel » entre les domaines alémanique et francophone, un « röstigrabologue quasi professionnel ».

Du *Röstigraben*, du mot comme de la chose, Christophe Büchi sait tout, par sa vie et son travail. Par son œuvre aussi désormais. Vient en effet de paraître aux éditions de la NZZ, avant de sortir l'an prochain en traduction française chez Zoé, une sobre et passionnante somme intitulée « *Röstigraben* ». *Les relations entre la Suisse alémanique et française – Histoire et perspective*.

Au fil des éditoriaux et des discours inquiets pour la cohésion nationale, au fur et à mesure des votations fédérales mettant en évidence des différences de comportement politique des deux côtés de la Sarine, Christophe Büchi s'énerve de plus en plus: vrai ou faux problème, ce fossé des patates rôties?

A moult reprises, il tente de répondre à la question, donnant suite à diverses commandes. Il écrit des articles toujours nuancés et consistants malgré leur nécessaire brièveté. De quoi calmer les poussées de mauvaise conscience qui saisissent périodiquement les rédactions alémaniques, préoccupées par les reproches et les peurs de « nos amis welsches ». Mais ces exercices successifs n'ont pas de quoi satisfaire l'enquêteur-de-fond exigeant qu'est Christophe Büchi.

Finalement, à la faveur d'une pause sabbatique autoconsentie, il pousse ses recherches. Il parcourt le fossé dans toute sa longueur, mesure sa largeur,

estime sa profondeur. Et découvre que son creusement est récent, très récent. De fait, le mot *Röstigraben* apparaît il y a une petite génération. Désigne-t-il une réalité? Celle-ci est-elle nouvelle?

Sur les tensions politiques

Pour en avoir le cœur net, Christophe Büchi remonte l'histoire suisse jusqu'à ses débuts quasiment légendaires. Rien à dire sur le bilinguisme avant l'adhésion de Fribourg i.U. au « Bund » (1481) et l'expansion politico-religieuse bernoise au siècle suivant. Certes, on « jassait » de longue date dans la future ville fédérale avec des cartes françaises, mais les jeux sont traditionnellement sans frontières.

De tout temps zone intermédiaire entre la France et l'Alémanie, le Welschland n'a commencé à parler le « français de France » qu'au 18^e siècle, qui a vu le début de la fin des patois. La Romandie a donc tardivement pris conscience de son existence propre – au point d'ailleurs qu'elle n'a, heureusement, toujours pas d'identité malgré les vains combats de l'ère Roland Béguelin-Clovis Lugon.

Disons-le franchement: les choses ne se sont pas trop mal passées jusqu'à la naissance de l'Etat moderne. Dès après 1848, les disputes ont commencé entre Suisses alémaniques et romands, auxquelles on a tenté de mettre la sourdine dans l'entre deux Guerres, histoire peut-être de faire oublier les dérapages de certains germanophiles, le général Wille en tête.

Et puis, la paix revenue en 1945, les trente Glorieuses passées, les tensions politiques se sont trouvées avivées par les disparités socio-économiques entre les régions linguistiques. Et voilà que s'entrouvre le « *Röstigraben* », documenté par d'indéniables différences de mentalités et de sensibilités, dûment creusé par les comportements inadéquats de part et d'autre de la Sarine: complexe de supériorité et continuel manque d'écoute d'un côté, complexe d'infériorité et peurs largement infondées de l'autre.

C'est bien sûr avec davantage de finesse que Christophe Büchi analyse les raisons et déraison du fossé. Mais il ne les prend pas trop au tragique, tout en affirmant que l'on ne saurait se contenter d'un « soft apartheid ». Comparant tout au long de son livre l'histoire de la Confédération avec celle d'un mariage par consentement mutuel, il tend à considérer les tensions récurrentes entre confédérés comme les crises inhérentes à toute vie conjugale: le plus souvent sans conséquences, parfois même salutaires et clarifiantes.

Au fond, le lien confédéral reste étonnamment solide, parce qu'assez souple, fédéralisme oblige. Et plutôt qu'à celui du mariage, ce lien ressemble à l'union libre, consacrée par un PACS qui va bien tenir encore quelques siècles, Europe ou pas. yj

Christophe Büchi, « *Röstigraben* », *Das Verhältnis zwischen deutscher und französischer Schweiz – Geschichte und Perspektiven*, Zürich, NZZ Verlag, 2000.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Pierre Imhof (pi)

Yvette Jaggi (yj)

Roger Nordmann (rn)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Lala Gagnebin

Composition et maquette:

Géraldine Savary, Jean-Luc Seylaz

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression:

Imprimeries des Arts et métiers SA, Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@bonnement e-mail: 70 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Site: www.domainepublic.ch

Oui au référendum contre la LPers

Réactions à l'article paru dans DP 1430 consacré au statut du fonctionnaire fédéral.

DANS LE DÉBAT sur la suppression du statut du fonctionnaires fédéral, il n'y a qu'un point sur lequel tout le monde s'accorde : il faut une nouvelle loi. Mais les avis divergent sur le comment. Et l'article de Jean-Daniel Delley paru dans le dernier numéro de *Domaine Public* ne dit pas tout. En particulier il ne dit pas pourquoi le référendum a été lancé.

La première des raisons est le salaire au mérite. Non que les fonctionnaires aient peur d'être évalués, mais la différence entre le secteur public et le secteur privé est de taille. Dans le secteur public, le paquet salarial est donné par le Parlement et n'a rien à voir avec les performances du personnel. Même si tout un office fonctionne à 120 % pendant plusieurs années – comme cela a été le cas du Bureau de l'intégration pour les négociations des bilatérales – l'administration fédérale n'a pas de moyen supplémentaire pour les récompenser. Elle n'a qu'un seul moyen : diminuer les traitements des autres fonctionnaires du même office.

Et vive l'esprit d'équipe ! Le résultat sera à n'en pas douter que les plus faibles verront leur salaire diminuer ou

plus exactement devront se contenter de la part brute qui s'élèvera à environ 60 % de leur salaire actuel.

Une loi inacceptable pour la gauche

La deuxième raison est la suppression du principe de transparence sur tous les salaires. Et c'est bien logique. Les grands chefs ne veulent pas qu'on puisse voir dans quelle classe de traitement ils se sont mis et dans quelle classe ils ont poussé les personnes qu'ils n'aiment pas. Parce que c'est bien ainsi que les choses risquent de se passer. Imaginez la situation d'un chef de section qui doit faire des choix à la fin de chaque année. C'est lui et lui seul qui décidera. A l'heure actuelle, aucun critère objectif n'a été établi ni aucune procédure de recours envisagée.

Le résultat de ces deux mesures sera inévitablement un écart grandissant des salaires de la fonction publique : les plus forts vont s'arroger des mérites et des revenus au détriment des plus faibles. Et cela est inacceptable pour les partis de gauche et les syndicats.

Dans la fonction publique «actuelle» l'écart des revenus est relativement faible. Les salaires des cadres sont nettement moins élevés que dans le privé (en moyenne 30 à 40%) alors que les salaires du personnel de gestion sont nettement plus élevés que dans le privé. Il est vrai qu'il devient de plus en plus difficile, avec la reprise, de recruter des cadres. Certains viennent pour deux ou trois ans prendre l'air d'une administration publique, acquérir l'expérience de négociations gouvernementales internationales, et s'en retournent dans leur banque privée.

Brosses à reluire

Mais faut-il sacrifier la transparence – condition que le FMI et la Suisse exigent des pays en voie de développement – la justice et l'esprit d'équipe pour se donner les moyens de mieux payer les cadres ? Même s'ils sont meilleurs au départ, vont-ils être performants dans une atmosphère où tout le monde se tire dans les jambes et où il faut brosser le poil du chef dans le bon sens pour être normalement récompensé ?

Lala Gagnebin

RÉFORMES

Le PSS va dans la bonne direction

À DÉFAUT DE présidence, le parti socialiste aura des structures toutes neuves. Allégées, light, et en régime dissocié. Le trio chargé de réformer le parti à la mesure de ses ambitions et de ses responsabilités va proposer aux instances du parti puis aux sections cantonales un modèle censé allier efficacité, rapidité de réactions et démocratisation interne.

- On resserre le noyau dirigeant. Le comité directeur serait composé de six membres. Les présidences de parti et de groupe accompagnées de leurs vice. L'avantage : une direction qui s'assume, quitte à susciter les oppositions internes. Le débat sera ainsi clarifié et la visibilité politique du PSS s'en trouvera améliorée. L'inconvénient : le PSS renforce ainsi le pouvoir du groupe socialiste aux Chambres, déjà tenté par les charmes du système oligarchique.

- La restructuration du comité central. Enfin, on supprime cet aréopage relativement inefficace de membres de droit, qui sert essentiellement à ceux qui savent l'utiliser au bon moment. Chaque canton aura son représentant, à importance égale avec les présidents des commissions permanentes du parti. L'inconvénient : le poids des cantons est fortement réduit, puisqu'ils ne compteront désormais ni plus ni moins que les commissions internes.

- Une assemblée des délégués bi-annuelle remplacera les congrès, ces lourds paquebots, peu sensibles aux changements de cap. On n'y voit aucun inconvénient, tant qu'on ne supprime pas *l'Internationale* au final...

Le parti socialiste va ainsi dans la bonne direction. Reste encore à élucider le problème du secrétariat général. Le trio Cavalli, Brunner, Dreifuss pré-

voit de lui retirer l'essentiel de ses prérogatives politiques. Il perd sa voix au comité directeur et ne pourra plus faire valoir son point de vue au Bureau, cet organe disparaissant des nouvelles structures.

Cette proposition est la conséquence du conflit Koch-Steiert; elle vise vraisemblablement à apaiser les antagonismes et à calmer les amis de l'ancienne présidente.

Cependant, le départ annoncé lundi soir de Jean-François Steiert devrait réanimer la question. Quel est le rôle du secrétariat ? Doit-il remplir des fonctions uniquement administratives ou au contraire renforcer son engagement politique ? Un tandem secrétariat-présidence efficace, partageant responsabilités et pression médiatique, vaut mieux qu'un capitaine privé de son bataillon.

gs

René Leyvraz, le libre penseur

Une thèse bienvenue.

COMMENT DIRE TOUT le bien d'une thèse sans tomber dans l'apologie? Le fait est que le pavé de Françoise Larderaz consacré à René Leyvraz est impressionnant. L'ouvrage permet aux plus âgés, curieux de trouver des réponses à des questions restées ouvertes, de mieux se rendre compte de la manière dont de nombreux problèmes ont été traités en coulisses et peut-être de réviser (mais oui) des certitudes d'autrefois. Pour les plus jeunes, c'est l'occasion de comprendre que la prudence est la meilleure conseillère quand on est face à ceux qui veulent penser pour les autres.

Le Temps des passions

Qui connaît encore René Leyvraz? Fils de paysan de la montagne, élève non-radical de l'École normale, à Lausanne, il subit le traitement imposé dans de tels cas. Socialiste, il devient journaliste au *Droit du Peuple*, mais insatisfait, il rompt. Protestant, puis libre-penseur, il se convertit au catholicisme, ce qu'il explique dans un livre, *Les Chemins de la montagne*. Devenu

journaliste au *Courier de Genève*, il partage le sort des catholiques genevois, fort divisés malgré leurs convictions communes. On revit, de l'intérieur, «Le Temps des passions». Puis, le catholique toujours militant retrouve à la Ligue du Gothard des contacts avec des hommes de gauche et des protestants. Jusqu'à la fin de sa vie, il se dresse contre ceux qui veulent lui imposer ce qu'il refuse.

Des sources à étudier

L'index biographique contient une centaine de notices plus ou moins détaillées (de quelques lignes à près de deux pages) allant du cardinal Paulin-André Vuarin en passant, par exemple, par le philosophe Louis-Charles Baudoin, le professeur Auguste Forel, le docteur Ernest Gloor, le cardinal Journet, Léon et Pierre Nicole, Gonzague de Reynold. C'est une source incomparable de données sur des personnalités qui ont marqué la fin du 19^e et une bonne partie du 20^e siècle. A propos, est-ce un hasard si la plus longue notice est consacrée à Jules Humbert-Droz,

théologien protestant, dirigeant communiste puis membre du PSS? La liste des lectures évoquées par Leyvraz dans ses éditos, la brève analyse et la statistique des 4271 textes écrits de 1923 à 1967 dans *Le Courier*, *La Liberté syndicale*, *La Liberté*, *L'Echo illustré*, *Vérités* et *Lettres sociales* fournissent aux futurs chercheurs des pistes à suivre. De même que les sources auxquelles l'auteur s'est abreuver. Qui aurait pensé que les archives de l'Evêché de Fribourg et du Vicariat Général de Genève ouvrent si largement leurs dossiers?

L'auteur termine sa thèse par ces mots: «Bref la vie et l'œuvre de René Leyvraz constituent un véritable appui pour connaître et comprendre une tranche de l'histoire riche en surprises et en rebondissements.» et j'ajoute: René Leyvraz montagnard de Corbeyer, habitué à la solitude, a dans son temps cherché cette troisième voie que nous cherchons toujours pour rendre le monde plus humain et harmonieux. *cfp René Leyvraz (1898-1973) Portrait et combats d'un journaliste catholique engagé*, Françoise Larderaz, Aire-la-ville, 2000.

HUMEUR

A Saint-Gall, on ne brode plus, on joue au foot

POUR CEUX QUI ne le savent pas, Saint-Gall est champion suisse de football. C'est la première fois depuis 1904, autant dire la préhistoire. Et la presse romande, extatique, découvre soudain l'est de l'Helvétie et ses autochtones. Ces gens sont purs, ils ont un petit budget, cinq millions de francs, moins de la moitié de Lausanne, le tiers de Servette. Ils ont un vrai public, pas comme au bord du Léman.

D'ailleurs, c'est une région où l'on vit sainement. Un étudiant romand, installé là-bas, avoue au journal *Le Matin* qu'il s'y plaît et même qu'il y a des stations de ski pas très loin. Incroyable! On interroge aussi Eric Pédat, le gardien de but de Servette. Il a passé trois ans à Saint-Gall et il a osé, tenez-vous bien, mais si, épouser une Saint-Galloise. Si sa femme était améri-

caine, finlandaise ou japonaise, ça n'aurait intéressé personne.

Le maire de Saint-Gall, un socialiste, explique qu'Amoah, la vedette de l'équipe, un Ghanéen, a plus fait pour l'intégration des étrangers, grâce à ses exploits sportifs, que tous les discours politiques. D'ailleurs on l'a vu, Amoah, à la télévision. Il était sur un balcon dominant la place du marché et il s'adressait à une foule visiblement en délire: *Thank you* (ovations!); *We are the champions* (re-ovation); *The champions of Switzerland* (immense clameur). En tout cas, même si on ne peut pas dire que l'intégration passe par la maîtrise de la langue locale, le peuple saint-gallois était content, les journalistes de la télévision romande étaient contents et du coup, nous aussi, on est content.

Le maire de Saint-Gall dit qu'il en a assez de lire sous la plume des journalistes de ce côté-ci de la Sarine que sa ville est la cité des brodeuses et des brodeurs. D'ailleurs il n'y a presque plus de broderie à Saint-Gall. C'est un préjugé romand, paraît-il. La preuve, personne n'appelle sa cité ainsi en Suisse alémanique. Pour terminer la télévision romande fait le portrait de Marcel Koller, l'entraîneur de l'équipe: ce qui compte, c'est l'esprit collectif, le travail. On peut réussir même sans beaucoup d'argent. Ainsi Saint-Gall existe, elle est peuplée d'autochtones certes pas trop sophistiqués mais tellement simples et vertueux, et puis les bilatérales l'ont emporté et les clichés, c'est bien connu, ça n'existe que chez les Alémaniques vis-à-vis des Romands. Ah le beau dimanche! *jg*